

LES PARTENARIATS

PRIX PRINCIPAL : 15 000 €



Prix de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine : maintien ou amélioration des conditions de vie en milieu rural.

PRIX SPÉCIAUX : 30 000 €



5 000 €

Le Prix Spécial « Caisse d'Épargne Lorraine Champagne-Ardenne » récompense les actions de lutte contre l'exclusion.



4 000 €

Le Prix Spécial « Caisse des Dépôts » est un « Prix coup de cœur » répondant aux priorités et aux actions soutenues par la Caisse des Dépôts.



4 000 €

Le Prix Spécial « SNCF » récompense des actions qui s'inscrivent dans le développement durable, la mobilité durable ou qui favorisent l'engagement citoyen et solidaire.



4 000 €

Le Prix Spécial « Groupe La Poste » récompense deux types d'actions : celles favorisant la création et la reprise d'entreprise en milieu rural et/ou celles facilitant la valorisation des territoires ruraux.



4 000 €

Le Prix Spécial « EDF » récompense les actions innovantes dans les domaines économique, social, sociétal et/ou environnemental.



5 000 €

Le Prix Spécial « AG2R LA MONDIALE » récompense des actions qui s'inscrivent dans le mieux-être des personnes âgées, la lutte contre leur isolement tout en favorisant le lien intergénérationnel.



4 000 €

Le Prix Spécial « Foire de Châlons » récompense des actions qui concernent la création, le maintien ou le développement d'une activité en milieu rural.

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

Tél. : 03 26 70 31 96 - Fax : 03 26 21 69 76

Email : ceser@cr-champagne-ardenne.fr - Site : www.ceser-champagne-ardenne.fr



CESER ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

PRIX RÉGIONAL DES SOLIDARITÉS RURALES

Prix Gauby-Lagauche

2016 / 24^e édition / 45 000 €

Ensemble, vivre en milieu rural

Valoriser votre action au service des territoires

Financé par la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, Caisse d'Épargne Lorraine Champagne-Ardenne, Groupe Caisse des Dépôts, SNCF, Groupe La Poste, EDF, AG2R LA MONDIALE et Foire de Châlons.

Organisé par le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et la Ligue de l'Enseignement.

Concours ouvert aux associations, aux groupements, aux entreprises, aux collectivités et à leurs établissements

Pour information et dossier de candidature : www.ceser-champagne-ardenne.fr - Tél. 03 26 70 31 96

Date d'ouverture : 1^{er} avril 2016

Date de clôture : 30 juin 2016 minuit (cachet de la Poste faisant foi)

Imprimerie des Moissons REIMS



PALMARES DES LAUREATS 2013, 2014, 2015

2013

- 1^{er} Prix Gauby-Lagauche (15 000 €) :
Association Alba Riva à Auberive (51)
- Prix Spécial Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne (5 000 €) :
Association Radio Bouton à Boutancourt (08)
- Prix Spécial Caisse des Dépôts (4 000 €) :
Association AFPAN L'Or Vert à Montier-en-Der (52)
- Prix Spécial ORANGE (4 000 €) :
Association Festival en Othe à Auxon (10)
- Prix Spécial Ville de Reims (5 000 €) :
Association La Cassine met le couvert à Vendresse (08)
- Prix Spécial SNCF (4 000 €) :
Communauté de Communes du Canton de Poissons (52)
- Prix Spécial LA POSTE (4 000 €) :
Foyer Rural du grand secteur d'Etourvy (10)
- Prix Spécial EDF (4 000 €) :
Association Radio Bouton à Boutancourt (08)

2014

- 1^{er} Prix Gauby-Lagauche (10 000 €) :
Association Les Escargots en Folie à Cohons (52)
- 2^{ème} Prix Gauby-Lagauche (5 000 €) :
Association Tintamar's à Langres (52)
- Prix Spécial Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne (5 000 €) :
Association Les Maraîchers d'Arduina à Auvillers-les-Forges (08)
- Prix Spécial Groupe Caisse des Dépôts (4 000 €) :
Association Les Maraîchers d'Arduina à Auvillers-les-Forges (08)
- Prix Spécial Orange (4 000 €) :
Association Les Escargots en Folie à Cohons (52)
- Prix Spécial Ville de Reims (5 000 €) :
L'Ecole du Bio à Attigny (08)
- Prix Spécial SNCF (4 000 €) :
Communauté de Communes des Lacs de Champagne à Brienne-le-Château (10)
- Prix Spécial Groupe La Poste (4 000 €) :
SCOP A'Domicile à Leuvrigny (51)
- Prix Spécial EDF (4 000 €) :
Association ARDEAR à Chaumont (52)

2015

- 1^{er} Prix Gauby-Lagauche (15 000 €) :
Association « L'Auberge de Verlaine » à Juniville (08)
- Prix Spécial Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne (5 000 €) :
Association Groupement d'Acteurs Ruraux en Eco-activité à Vaillant (52)
- Prix Spécial Groupe Caisse des Dépôts (4 000 €) :
Association « Entr'In 52 » à Langres (52)
- Prix Spécial ORANGE (4 000 €) :
Association Culturelle du Château de la Cassine à Vendresse (08)
- Prix Spécial Ville de Reims (4 000 €) :
Association « Les Musicales de Louvergnay » à Louvergnay (08)
- Prix Spécial SNCF (4 000 €) :
Association Bords de Meuse et Semoy (ABMS) à Thilay (08)
- Prix Spécial Groupe La Poste (4 000 €) :
Commune de Vieville (52)
- Prix Spécial EDF (4 000 €) :
Association « Entr'In 52 » à Langres (52)

EN QUELQUES MOTS

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

Qui peut concourir :

Les associations, les groupements, les entreprises, les collectivités et leurs établissements situés sur les territoires des départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne.

Les actions éligibles :

Le champ n'est pas limité a priori dans le cadre du Prix Régional des Solidarités Rurales : **pourra être retenue toute action, déjà réalisée**, qui concourt au maintien ou à l'amélioration des conditions de vie en milieu rural (la liste des communes rurales, où peuvent être menées les actions, a été arrêtée par les membres du jury). Pour les Prix Spéciaux, ne seront retenues que les actions qui répondent à la fois aux critères du Prix Régional des Solidarités Rurales et à un ou plusieurs critères spécifiques de ces prix.

Conditions relatives aux modalités de l'action :

- Associer plusieurs acteurs, publics ou privés, dans une démarche partenariale, de manière à favoriser la mise en commun de toutes les forces mobilisables pour le développement d'une zone rurale et à envisager simultanément les différents aspects de ce développement.
- Avoir des effets durables sur la vie du secteur concerné.

Critères pour le Prix Régional des Solidarités Rurales :

- Ruralité et intérêt social
- Intérêt général (par rapport à la nature de l'activité)
- Statut juridique de la structure porteuse de l'action
- Développement local et territorial, développement durable
- Partenariat actif
- Dimension économique (emploi, auto-financement, diversification des ressources, pérennité de l'action).

Organisation :

L'information sera diffusée notamment par la presse écrite, les mairies, les écoles, les réseaux des partenaires et les sites internet.

La Ligue de l'Enseignement réceptionnera les dossiers présentés par les différents candidats.

Les dossiers seront examinés par le jury composé de représentants du CESER, Ligue de l'Enseignement, Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne, Groupe Caisse des Dépôts, SNCF, Groupe La Poste, EDF, AG2R LA MONDIALE et Foire de Châlons.

L'huissier dépositaire du présent règlement n'a pas mission de contrôle sur les décisions, le dépouillement ni la remise des prix.

Peuvent concourir à nouveau les candidats des années précédentes ainsi que les lauréats primés avant 2013.

Calendrier :

- 1^{er} avril 2016 : date d'ouverture du concours
- 30 juin 2016 : date limite de dépôt des dossiers de candidature
- 22 septembre 2016 : réunion de présélection des dossiers
- 20 octobre 2016 : audition des candidats des actions présélectionnées
- 17 novembre 2016 : cérémonie officielle de remise du Prix Régional des Solidarités Rurales et des Prix Spéciaux.

Prix :

Ils seront remis par un comité comprenant le CESER, Ligue de l'Enseignement, Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne, Groupe Caisse des Dépôts, SNCF, Groupe La Poste, EDF, AG2R LA MONDIALE et Foire de Châlons. Le montant global de ces prix est de 45 000 €.

Le montant de chacun des Prix Spéciaux ne sera pas divisible.

L'action, dont les critères satisfieraient au Prix Régional des Solidarités Rurales et à un ou plusieurs des Prix Spéciaux, pourra être primée à différents titres.

Créé en 1993 à l'initiative de Jacques HEYDECKER, Président du CESER de 1992 à 2007, pour honorer la mémoire de Henri LAGAUCHE et Jean-Michel GAUBY, ses deux prédécesseurs, le Prix Gauby-Lagauche, dont la nouvelle dénomination en 2016 est **PRIX RÉGIONAL DES SOLIDARITÉS RURALES**, est doté de 45 000 € et récompense une ou plusieurs actions en milieu rural. Il comprend le prix principal, financé par la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine (15 000 €) et sept prix spéciaux d'un montant total de 30 000 € apportés par sept organismes partenaires.

Le jury du concours est composé de représentants du CESER, Ligue de l'Enseignement, Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne, Groupe Caisse des Dépôts, SNCF, Groupe La Poste, EDF, AG2R LA MONDIALE et Foire de Châlons.

Ce jury, dans un premier temps, présélectionne des dossiers dont les porteurs sont invités, dans un deuxième temps, à venir présenter oralement leur action. Le ou les lauréats sont choisis après cette présentation au sein de la présélection. Les décisions du jury sont souveraines.

Les critères déterminants pour le Prix Régional des Solidarités Rurales sont énumérés dans les extraits du règlement du concours ci-contre.

Les critères complémentaires des prix spéciaux sont :

- **Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne** : maintien ou renforcement de la cohésion sociale (lutte contre les risques d'exclusion) ;
- **Groupe Caisse des Dépôts** : « Prix coup de cœur » répondant aux priorités et aux actions soutenues par la Caisse des Dépôts ;
- **SNCF** : actions qui s'inscrivent dans le développement durable, la mobilité durable ou qui favorisent l'engagement citoyen et solidaire ;
- **Groupe La Poste** : favoriser la création et la reprise d'entreprise en milieu rural et/ou faciliter la valorisation des territoires ruraux ;
- **EDF** : actions innovantes dans les domaines économique, social, sociétal et/ou environnemental ;
- **AG2R LA MONDIALE** : action innovante destinée au mieux-être des personnes âgées, luttant contre leur isolement et favorisant le lien intergénérationnel.
- **Foire de Châlons** : action qui concerne la création, le maintien ou le développement d'une activité en milieu rural.